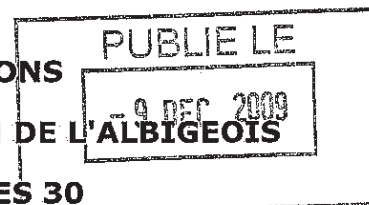


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2009 À 20 HEURES 30



N° 5 - 141 / 2009 : CONVENTION AVEC L'ECOLE 2M2I DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TARN

L'An Deux Mille Neuf, le 8 Décembre 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 8 Décembre à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Noël RAMON, Thierry MALLÉ, Jean-Charles BORGOMANO.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Bernard GILABERT, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Blandine THUEL, Eliane CARLES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 50

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

N° 5 – 141 / 2009 : CONVENTION AVEC L'ECOLE 2M2I DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TARN

Pilote : Direction générale des services – enseignement supérieur, recherche

Autre service concerné : Développement économique
Finances et budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été sollicitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn pour soutenir l'Ecole supérieure de la Maîtrise du Management Industriel et de l'Innovation appliqués d'Albi (école 2M2I) et ce, dès sa création en 2007.

Cette école forme en alternance sur deux ans, des étudiants issus de BAC +2 scientifique ou technique, et de BAC +3. Elle a été créée spécifiquement pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises locales de structurer leur encadrement en recrutant des jeunes diplômés BAC +4, ayant une double compétence technique et managériale. Elle délivre un diplôme de « Responsable en gestion d'unité de production et innovation industrielle », certifié par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP), de niveau II (BAC +4) qui est de ce fait inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) (cf. décret du 7 août 2008 paru au JO du 27 août 2008).

A titre d'exemple, c'est dans ce même répertoire que toutes les formations "diplômantes" du CESI, de la CEGOS, de l'IFG sont inscrites.

La 2M2I s'appuie sur l'expérience de l'Institut de la Promotion Industrielle (IPI) à Châlons en Champagne avec laquelle elle travaille en collaboration étroite, et qui a déjà formé 800 personnes à ce diplôme. Le taux d'insertion s'élève à 90% dans les 6 mois qui suivent la fin de formation avec un salaire moyen de 27K€ annuel. L'IPI, c'est aussi un réseau de plus de 600 entreprises partenaires.

La 2M2I s'est fixée l'objectif de former 20 étudiants par an.

La première promotion 2007-2009 de 8 étudiants a été diplômée à la rentrée 2009-2010. Quatre diplômés sont d'ores et déjà recrutés en CDI dont un dans une entreprise locale ; deux poursuivent leurs études et deux sont en attente d'une embauche. La 2ème promotion 2008-2010 comprend 19 étudiants grâce à une entrée directe d'étudiants en 2ème année du parcours. Une troisième promotion vient de rentrer qui comprend à ce jour 12 personnes et qui devrait atteindre, par les entrées directes en 2ème année, l'effectif de 20 personnes en 2011-2012.

Les années les plus difficiles sont les années de lancement qui nécessitent un investissement lourd en promotion, prospection auprès des cibles : étudiants, entreprises et organismes de formation. Les charges fixes sont identiques que l'Ecole recrute 8 ou 25 étudiants par an mais son équilibre sera meilleur avec 20 étudiants par année et un vivier plus important d'entreprises actives et activables dans la région.

C'est précisément pour accompagner l'école dans ces années de démarrage, l'asseoir sur le territoire et assurer sa pérennité que le projet de partenariat a été examiné par le Bureau communautaire du 14 octobre 2009. Il porte sur une subvention d'un montant de 30 000€ en 2010. Une deuxième année de subvention d'un montant de 15 000€ sera examinée à la rentrée universitaire 2010-2011 ; elle sera conditionnée à l'augmentation du nombre d'étudiants et du nombre d'entreprises impliquées en particulier albigeoises, qui permettront d'attester de l'efficacité des moyens et des actions mis en œuvre.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a inscrit dans son projet territorial l'élévation du niveau de formation. L'expérimentation DIACT sur l'enseignement supérieur et la recherche a mis en avant l'intérêt pour une agglomération de taille moyenne à développer des formations de niveau BAC +4 qui permettent d'élever le niveau de compétences, d'attirer des chercheurs et des jeunes susceptibles d'amener de l'innovation dans les entreprises voire être eux-mêmes à

l'origine d'entreprises innovantes. Le rôle de l'enseignement supérieur est en ce sens déterminant pour l'attractivité du territoire et son développement économique.

La 2M2I est un bon levier pour accroître les performances des PME PMI du territoire grâce à la double compétence que les diplômés acquièrent. Ils offrent à l'entreprise une vision moins restrictive que celle acquise par la voie plus classique de type école de commerce ou école d'ingénieur tout en bénéficiant entre autres des enseignements de professionnels de l'école supérieure de commerce de Toulouse et de l'école des mines d'Albi. Cette double compétence management d'entreprise / management industriel, associée à leurs compétences techniques initialement acquises en BAC +2, et aux 2 années d'expérience professionnelle acquise dans le cadre de leur alternance, garantissent donc aux diplômés une employabilité accrue sur des postes de cadres intermédiaires en milieu industriel.

En accompagnant la 2M2I, la communauté d'agglomération de l'Albigeois se positionne dans deux de ses champs d'intervention : le développement économique d'une part, et l'accompagnement au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part.

Tels sont les motifs qui président à la proposition qui vous est faite de contribuer au financement de la 2M2I sur deux ans, en apportant une contribution de 30 000€ la première année et 15 000€ la deuxième année.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 octobre 2009

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

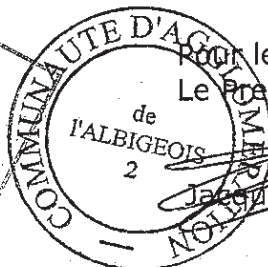
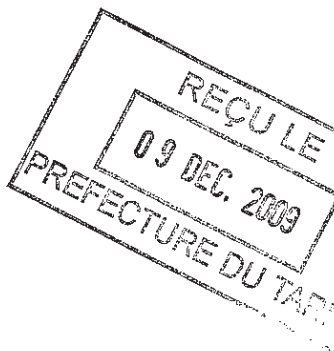
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur Stephen JACKSON ne prend pas part au vote).

✚ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'Ecole supérieure de la Maîtrise du Management Industriel et de l'Innovation appliqués d'Albi de 30 000€ en 2010 et de 15 000 € en 2011 conditionnée à l'augmentation du nombre d'étudiants et du nombre d'entreprises impliquées, en particulier albigeoises.

✚ **APPROUVE** la convention annexée fixant les modalités d'attribution et de versement de cette subvention.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

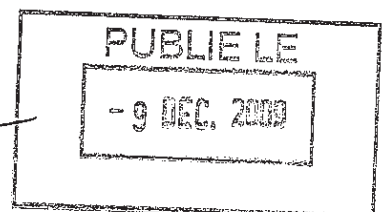
✚ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2010 et 2011.



Pour extrait conforme,
Fait le 8 Décembre 2009

Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-Président

Jacques LASSERRE



CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ci-dessous dénommée Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représenté par son Président dûment habilité aux fins de signature par délibération du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2009

Et

L'Ecole supérieure de la Maîtrise du Management Industriel et de l'Innovation appliqués d'Albi, ci-dessous dénommée Ecole 2M2I, représentée par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi Carmaux Gaillac

Il est convenu ce qui suit

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Albi Carmaux Gaillac ont émis le besoin de structurer leur encadrement en recrutant des jeunes diplômés BAC +4 ayant une double compétence technique et managériale.

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi Carmaux Gaillac, aujourd'hui Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn a répondu à ce besoin en créant en 2007 l'Ecole supérieure de la Maîtrise du Management Industriel et de l'Innovation appliqués d'Albi (2M2I), en partenariat avec l'Institut de la Promotion Industrielle à Châlons en Champagne, qui constituent le réseau des ESDC (Ecoles Supérieures de Double Compétence).

Deux partenaires régionaux sont associés : l'Ecole des Mines Albi Carmaux et l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse.

Les objectifs de la formation sont doubles :

- former des cadres de direction de PME/PMI et d'entreprises innovantes,
- mettre à disposition de ces entreprises un potentiel de jeunes collaborateurs aptes à développer des aptitudes entrepreneuriales.

L'entreprise est au cœur de la formation, c'est pourquoi, celle-ci repose sur l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise, sous forme de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage.

Les candidats sont issus d'un BAC +2 scientifique ou technique et plus rarement de BAC +3 à dominante industrielle, scientifique ou technique.

La formation sur deux ans comprend un enseignement double :

- Management industriel : gestion de la production, conduite du changement et de l'amélioration continue, conduite de projet, transferts de technologies innovantes
- Management d'entreprise : stratégique et opérationnel, marketing, gestion commerciale, comptabilité et gestion financière, etc.

Elle délivre un diplôme BAC +4 « Responsable en gestion d'unité de production et innovation industrielle » inscrit au RNCP (décret du 7 août 2008 paru au JO du 27 août 2008) porté par l'ACFCI.

Elle prépare aux métiers suivants : responsable gestion de production, manager unité de production, responsable de projet, responsable en organisation, etc.

L'Ecole 2M2I a vocation à rayonner sur l'ensemble de l'hexagone. Elle répond de surcroît aux besoins des entreprises du département et plus particulièrement du territoire albigeois.

Sur la première promotion 2007-2009 de 8 étudiants qui ont reçu leur diplôme en septembre 2009, 5 étaient originaires de Midi-Pyrénées dont 3 du Tarn. Les entreprises étaient pour 7 d'entre elles de Midi-Pyrénées dont 6 du Tarn. Quatre étudiants ont été recrutés en CDI mais une seule entreprise est tarnaise.

Sur la deuxième promotion 2008-2010 de 19 étudiants, 13 sont originaires de Midi-Pyrénées dont 7 du Tarn. Les entreprises sont pour 10 d'entre elles de Midi-Pyrénées dont 9 du Tarn.

L'Ecole 2M2I poursuit sa croissance. La troisième promotion comprend 12 étudiants ; 5 sont originaires de Midi-Pyrénées dont 2 du Tarn. **Il manque à ce jour 6 entreprises pour accueillir en stage les étudiants.** Les effectifs de chaque promotion sont complétés chaque année par des entrées directes en 2^{ème} année du parcours après une licence professionnelle. C'est ainsi que la promotion 3 devrait suivre la même croissance que la promotion 2 à la rentrée 2010.

Compte tenu des enjeux que représente cette formation pour les performances des entreprises locales, de l'intérêt que l'agglomération de l'Albigeois porte au développement de l'enseignement supérieur sur son territoire (objectifs inscrits dans le cadre de son projet territorial – suites de l'expérimentation DIACT), en particulier à l'accueil et à la formation de jeunes au niveau Bac +4, et à leur insertion professionnelle en priorité dans les entreprises locales, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'Ecole 2M2I ont décidé de conclure le présent accord de partenariat.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'Ecole 2M2I. La convention porte sur **l'accompagnement au développement de l'Ecole 2M2I** : promotion auprès des entreprises en priorité albigeoises – contribution à la réalisation de ses objectifs soit le recrutement de 25 étudiants par an à l'horizon 2011, contribuant ainsi au rayonnement de l'Albigeois et au développement de son Pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

ARTICLE 2 : CONTENU DU PARTENARIAT

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à :

- **soutenir le programme d'actions de promotion / communication et prospection de l'Ecole 2M2I qui devra être réalisé en direction :**
 - des entreprises : une chargée de mission dédiée est recrutée par la CCI Albi Carmaux qui sera affecté à mi-temps pour l'Ecole 2M2I
 - des étudiants : via des salons, des mailings, la diffusion sur les sites web spécialisés : L'Etudiant, Bac+2.com, etc
 - des établissements de formation : lycées, IUT, etc ;
 - associer deux élus au suivi de ce partenariat ;
 - désigner un chargé de projet référent, dédié au suivi du dossier et à la bonne marche du partenariat.

En contrepartie, l'Ecole 2M2I s'engage à :

tenir informée la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de l'évolution de ses résultats : effectifs étudiants – entreprises impliquées – insertion professionnelle ;

- associer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au choix des moyens et actions de communication / prospection mis en œuvre, et à la définition des budgets associés ;
 - mentionner le soutien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sur l'ensemble de ses documents de communication, lors de ses présentations orales et écrites (insertions publicitaires, communiqués de presse, etc), lors de toutes les manifestations auxquelles elle participe (tels les salons spécialisés) et qu'elle organise ;
 - produire par année civile les justificatifs de dépenses qui devront être au moins égales au montant de la subvention accordée ;
- associer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois aux manifestations de l'Ecole ;
favoriser des rencontres et des échanges entre les élus référents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'ensemble des entreprises accueillant des stagiaires de l'Ecole.

ARTICLE 3 : SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accordera à l'Ecole 2M2I une subvention sur deux années consécutives à compter de 2010. La première année concernera le programme d'actions déployées pour la rentrée universitaire 2010-2011 : le montant de la subvention sera de 30 000€. La deuxième année concernera le programme d'actions déployées pour la rentrée universitaire 2011-2012 : le montant de la subvention sera de 15 000€ ; cette deuxième subvention sera conditionnée à l'augmentation du nombre d'étudiants et du nombre d'entreprises impliquées en particulier albigeoises, qui permettront d'attester de l'efficacité des moyens et des actions mis en œuvre.

En outre, les deux années de subvention seront conditionnées à la pérennité de l'école sur Albi (cf art 7).

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation d'un bilan certifié par le Directeur de l'Ecole 2M2I, accompagnés d'un appel de fonds auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois attestant de la mobilisation des moyens à hauteur de la somme considérée.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de la signature. Elle est reconductible sur un an, selon les conditions énoncées ci-dessus (article 3).

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

En cas de besoin ou de force majeure, la présente convention pourra être résiliée par les deux parties avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

En cas de fermeture de l'école 2M2I d'ici la fin de l'année 2011, la chambre de commerce et d'industrie du Tarn s'engage à reverser la totalité des sommes versées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans un délai de deux ans à compter de la cessation d'activité de l'école.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige sera de la compétence du Tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Albi, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'industrie Albi Carmaux

Philippe BONNECARRÈRE

Michel BOSSI